

## **SÉANCE LUNDI 11 JANVIER 2010**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 11 janvier 2010 à 19:30 heures. La mairesse Francine Asselin-Bélisle et les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis sont présents.

2010-01-01  
Ordre du  
jour

### **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

2010-01-02  
Procès-verbal

### **PROCÈS-VERBAL- 7 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 décembre 2009 soit adopté.

2010-01-03  
Procès-verbal

### **PROCÈS-VERBAL- 14 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 14 décembre 2009 soit adopté.

2010-01-04  
Liste des chèques

### **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité que la liste des chèques émis pour le mois de décembre 2009 soit adoptée.

### **CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer les paiements des comptes de la résolution 2010-01-04.

---

Richard Gagnon, dir.-général

2010-01-05

### **VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES**

**ATTENDU QUE** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (*Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches*) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

2010-01-06

**PLEIN AIR HAUTE-ROUGE – AFFILIATION 2010**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité que la municipalité s'affilie à Plein Air Haute-Route et que Monsieur Jean Lamontagne soit le représentant de la municipalité et la mairesse Francine Asselin-Bélisle la substitut.

2010-01-07

**ACQUISITION DES LOTS ADJACENTS – BARRAGE – CURATEUR PUBLIC**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par la conseillère Monique Marcheterre et résolu à l'unanimité que la municipalité mandate le directeur général Richard Gagnon afin d'explorer la possibilité d'acquérir auprès du Curateur Public des lots adjacents à la propriété de la municipalité au barrage du Lac Allard des démarches pourront être entreprises auprès d'un arpenteur-géomètre.

2010-01-08

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Le conseiller Marcel Dubé donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement rémunération des élus.

2010-01-09

**HYDRO-QUÉBEC – CHEMIN BAUMANN**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité que suite à l'incident survenu sur le poteau #9 d'Hydro-Québec près du 47 chemin Baumann, la municipalité demande à Hydro-Québec de déplacer ce poteau pour mieux le sécuriser. La municipalité s'engage à ce que les frais inhérents à ce déplacement soient défrayés. Une entente a été prise entre le propriétaire et la municipalité pour ce déplacement.

2010-01-10

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TRICENTRIS**

**CONSIDÉRANT** le projet soumis par Tricentris, centre de tri;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt par la municipalité de Lac-Saguay de confier à cet organisme l'organisation et la gestion des activités, relatives aux buts poursuivis, et plus particulièrement, la gestion intégrée de matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Saguay peut octroyer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente proposé par Tricentris, centre de tri figurant en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saguay approuve l'entente à intervenir avec Tricentris, centre de tri.

Que la mairesse ainsi que le directeur général soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la municipalité de Lac-Saguay.

2010-01-11

**REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE TRICENTRIS**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt par la municipalité de Lac-Saguay de s'assurer d'une intervention efficace en matière de gestion intégrée des déchets dont le dossier de collecte sélective, de tri et de mise en marché des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt par la municipalité de Lac-Saguay de mettre en commun un centre de tri régional avec les corporations municipales environnantes;

**CONSIDÉRANT** le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité au sein de Tricentris, centre de tri;

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saguay désigne la mairesse Francine Asselin-Bélisle et la conseillère Monique Marcheterre substitut à titre de représentantes de la municipalité, et s'il y a lieu, de membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

2010-01-12

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2009-02**

Le conseiller Jean Lamontagne donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un amendement au règlement d'emprunt #2009-02.

2010-01-13

**PARRAINAGE - PÉROU**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité que, suite à une demande de Mario Thibault, la municipalité parraine un enfant du Pérou pour la somme de 100\$ / année.

2010-01-14

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Jean Lamontagne et résolu à l'unanimité que la mairesse Francine Asselin-Bélisle soit la représentante auprès de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge et la conseillère Monique Marcheterre la substitut.

2010-01-15

**ORGANIGRAMME MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain, appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'organigramme municipal tel que déposé à la table du conseil.

La séance est levée par la mairesse à 20 :45 heures.

---

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

---

Richard Gagnon, dir.-général